



Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2011

Présents : *BARDOU G – BEDOS D - GUILHAUMON JM – MARTIN R – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M*

Absent excusé : *ADELL JM* procuration à *BEDOS D*

Absents : *BERRETTE S - BONVALET D – CAZENAVE M - ESTEBAN P - GOUTY M - JAFFUEL C*

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2011 qui est adopté à l'unanimité.

I Renouvellement emploi contractuel à l'accueil de la mairie et agence postale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'emploi contractuel à l'agence postale communale et à l'accueil de la Mairie en l'absence d'un agent en maladie pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 mars 2012, pour une durée hebdomadaire de 15 h, rémunéré au SMIC.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce renouvellement.

II Avoir sur facture eau 2011

Monsieur le Maire dit au conseil que suite à des consommations importantes dues à des fuites de piscine, trois administrés lui ont demandé un avoir sur leur facture d'eau 2011.

Monsieur le Maire dit au conseil que la bonne foi de ces personnes n'est pas mise en doute et propose de leur accorder un dégrèvement calculé de la manière suivante : consommation moyenne des trois dernières années majorée de 25 %. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces avoirs.

III Plan d'alignement Chemin des Geissières

Le conseil municipal du 17 février 2010 avait délibéré pour la cession de terrain des propriétaires à la commune au chemin des Geissières pour l'élargissement de la voirie.

Afin de permettre l'établissement de l'acte notarié, Monsieur le Maire demande au conseil que les actes de main levée d'hypothèque ne soient pas réalisés pour les propriétaires concernés.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande.

IV Questions diverses

1) Rétrocession de terrain de l'Association Saint-Alban à la Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Saint-Alban propriétaire des terrains où se situe la vierge « Notre Dame des Vignes » suite à sa dissolution a donné son accord pour céder à la commune ces terrains cadastrés A 64 – Pioch Clergue – contenance 3 220 ca et A 576 – Pioch Clergue – contenance 2 250 ca.

La commune s'engage :

- à conserver ce site dans le patrimoine communal, qu'il ne soit ni vendu ni échangé, ni voué à d'autre activité que celle qui lui est dévolue actuellement,
- à procéder à son entretien
- à le conserver au titre d'espace naturel libre d'accès au public, et accessible pour toute manifestation liée au culte catholique.

Un acte notarié à la charge de la commune sera établi.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette rétrocession et ces engagements.

2) Annulation participation raccordement à l'égoût

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'un titre de 2 200 € pour le règlement de la participation de raccordement à l'égoût, suite au dépôt d'un permis de construire pour une maison individuelle, a été émis par erreur. En effet, le propriétaire concerné a son terrain situé dans une zone d'assainissement autonome.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler cette participation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette annulation.

3) Renouvellement contrat AVH

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler le contrat de l'Atelier de la Vallée de l'Hérault (AVH). Cette association d'handicapés intervient une fois par semaine pour le nettoyage du village. Le coût de l'intervention s'élève à 576 € HT, avec 51 interventions pour l'année.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce renouvellement.

4) Demande de scolarisation d'un enfant dans une école extérieure

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a reçu des parents qui souhaitent inscrire leur fille pour la rentrée 2012 dans une école publique d'un village voisin pour des raisons de commodités, lieu d'habitation de leur assistante maternelle. Cette

commune demande à la mairie de Neffiès une participation de 700 € environ par an pour les frais de scolarité de cet enfant. Monsieur le Maire demande son avis au conseil.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis négatif à cette inscription qui engendre des frais pour la commune qui peut accueillir cet enfant dans son école, mais ne voit pas d'objection à cette inscription si les parents prennent en charge cette dépense.

V Informations

- Intercommunalité

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue à la Communauté des Communes Côteaux et Châteaux pour la présentation d'une étude sur la fusion avec la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Elle a mis en évidence les nombreux avantages liés à cette fusion. Elle nous conforte dans notre choix d'être rattachés à cette agglomération. Malheureusement, la majorité des membres de la communauté Côteaux et châteaux s'est prononcée pour un rapprochement avec la FRAMPS et le Faugérois. Cette décision qui ne correspond pas au bassin de vie de notre population nous est imposée pour l'instant. Toutefois, lors d'une ultime délibération, il sera proposé à nouveau de rejoindre l'agglomération Hérault Méditerranée.

- Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur Bedos dit au Conseil municipal qu'il a assisté à la présentation du budget du Pays Haut Languedoc et Vignobles qui a des difficultés financières. Les projets étaient financés par le conseil général, l'Europe, la Région. La région ne participera plus désormais. Le devenir du Pays Haut Languedoc peut être compromis.

- Manifestation « Vignes et Traditions »

Monsieur Stéphane Martin dit au conseil que l'association Groupement de Défense de Neffiès, Vailhan et Montesquieu ne peut plus assurer la gestion financière de « Vignes et Traditions » (organisation d'une manifestation festive par les viticulteurs).

Monsieur Martin dit qu'il reste la somme de 2 675 € pour cette manifestation qui sera reversée à la nouvelle association organisatrice de cette journée (transfert approuvé à l'unanimité lors de la dernière assemblée générale). Sa création est en cours et il en tiendra informé le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 50.